



Une mise au point de l'association Élan Vital

Le congrès organisé par Élan Vital les 26 et 27 mai à Versailles a donné lieu à des attaques diffamatoires de la part d'une partie de la presse écrite et audiovisuelle, pour lesquelles l'association se réserve de demander réparation.

L'association Élan Vital, qui soutient l'enseignement de Maharaji en France, tient à faire la mise au point suivante :

■ **1** – Élan Vital est répertoriée dans le rapport parlementaire "Guyard" de janvier 1996 – sans avoir été entendue ni avoir pu bénéficier d'un débat contradictoire – parmi 172 mouvements suspectés d'être sectaires. La Commission a retenu ces mouvements sur la base de critères non reconnus universellement par les experts et dans lesquels Élan Vital ne se reconnaît pas. Des précédents ont déjà démontré que certains groupes cités dans ce rapport y figuraient par erreur. Malheureusement, il est impossible de modifier un rapport lorsqu'il a déjà été officiellement adopté par le Parlement.

■ **2** – Élan Vital tient à souligner que des associations poursuivant le même but, dans d'autres pays, jouissent d'une reconnaissance gouvernementale. C'est le cas en Europe où plusieurs se sont vues accorder le statut de fondation ou sont reconnues d'utilité publique : au Royaume-Uni, en Espagne, en Slovaquie. En Belgique, l'association a reçu une distinction officielle pour sa bonne gestion juridique et financière.

■ **3** – Maharaji enseigne depuis 1966. Depuis cette date, il a donné 2 500 conférences dans plus de 250 villes et dans 50 pays. Au cours des douze dernières années, il a voyagé intensément : pour s'adresser à environ deux millions de personnes dans le monde, il a parcouru environ 3,5 millions de kilomètres à bord d'avions privés loués.

■ **4** – L'enseignement de Maharaji, essentiellement oral, est disponible sur supports audiovisuels. Chacun est libre de le suivre, de l'abandonner et d'y revenir à son gré. Suivre cet enseignement ne nécessite pas d'être membre de l'association, de soutenir ses activités ou d'y participer financièrement.

Le récent congrès de Versailles, par exemple – comme toutes les conférences organisées par Élan Vital – a été financé exclusivement par des dons qui ne constituaient aucunement une condition d'accès.

■ **5** – Cet enseignement est dispensé gratuitement. Maharaji lui-même n'a jamais tiré aucun revenu des conférences qu'il donne et a renoncé volontairement à tout droit d'auteur sur leur diffusion. Lui et sa famille disposent de moyens d'existence indépendants. Élan Vital couvre uniquement les frais de transport et de séjour relatifs aux conférences auxquelles il est invité.

■ **6** – Dans son enseignement, Maharaji rappelle, comme beaucoup l'ont fait avant lui, que ce que nous recherchons se trouve en nous-mêmes. Il n'enseigne ni une religion, ni une philosophie, ni un style de vie, mais un moyen simple et concret de ressentir la satisfaction qui existe déjà de façon inhérente en chaque être humain.

L'association Élan Vital

Statut

Association à but non lucratif enregistrée à la préfecture de Paris en 1990.

Activités

Organisation de conférences avec Maharaji ainsi que de conférences vidéo ou satellite ; mise à disposition du public français de l'enseignement de Maharaji sur supports audiovisuels et via satellite à domicile.

Budget

Deux millions de francs :

- 70 % pour l'organisation de conférences,
- 20 % pour la production de supports audio-visuels et écrits,
- 10 % pour les frais administratifs.

Nombre de personnes assistant aux conférences organisées par Élan Vital

1 000 environ. Pas de nécessité d'adhérer à l'association. Le fichier ne contient que les noms de ceux et celles qui souhaitent être personnellement informés des activités de l'association. Il est déposé à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.

www.elanvital.fr